

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

Entités des NU chargées de mise en œuvre : BINUB – Division des Droits de l’Homme et Justice		Domaine Prioritaire : Droits de l’Homme et Justice
Ministère de tutelle : Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre		
Titre du Projet	Appui à la mise en place d’une Commission Nationale Indépendante des Droits de l’Homme et au lancement de ses activités (PBF/BDI/C-1)	
Couverture géographique	Tout le territoire national burundais	
Budget approuvé	400,000 \$ US	
Décision de transfert de fonds par NY	Avril 2007	
Date de démarrage : 28/05/2007	Date prévue pour la clôture du projet : 30 /06/2009	
Retard par rapport à la date de clôture initiale : 13 mois	Les activités prévues sur le chronogramme initial du projet se sont déroulées normalement jusqu’à la transmission d du projet de loi en conseil des Ministres pour analyse le 27 novembre 2008. Depuis cette date, l’exécution des activités du projet connaîtra un grand retard du fait que le Projet de loi adopté par le conseil des Ministres a ignoré les exigences des principes de Paris en matière de fonctionnement des Institutions Nationales des Droits de l’Homme. En vue de mettre en place une CNIDH réellement indépendante et efficace, les responsables et ses partenaires de la Société civile ont engagé une synergie d’action en vue d’amener le Gouvernement à mettre en place une CNIDH répondant aux normes internationales de fonctionnement des Commissions des Droits de l’Homme.	

Réalizations quantitatives par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	• Activités prévues (Avril- juin 2009)	Réalisations (Avril – juin 2009)
Résultat 1 : Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de la CNIDH une fois établie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant la période sous analyse le processus d’adoption du projet de loi portant création de la CNIDH n’a pas avancé. De ce fait, les activités prévues pour renforcer les capacités de la CNIDH ne sont pas encore réalisées.
Résultat 2 : La population et autres institutions sont suffisamment sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH;	Descentes des Commissaires dans toutes les provinces et maisons pénitentiaires du pays.	Les activités prévues pour atteindre les résultats 2 et 3 n’ont pas été réalisées du fait qu’elles sont conditionnées par la mise en place de la CNIDH.
Résultat 3 : Une population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l’exécution de sa mission.	Saisine de la commission	Les activités prévues pour atteindre les résultats 2 et 3 n’ont pas été réalisées du fait qu’elles sont conditionnées par la mise en place de la CNIDH.
Taux d’exécution budgétaire: 74,34%		